

du gouvernement. Quand il est question de pensions, ils paient leur quote-part, et avec joie. Il est beaucoup mieux de rentrer chez soi avec un peu d'argent en poche et d'être en mesure de payer que d'avoir perdu une ou deux jambes ou d'être devenu aveugle. C'est parce que nous sommes chanceux que nous sommes heureux de payer un peu plus. Nous ne pouvons accepter l'idée que tous les anciens combattants au Canada sont dans l'indigence. Je sais qu'il y en a un bon nombre parmi les députés et je ne crois pas qu'on puisse les considérer comme des indigents! De toute façon passons à autre chose.

Je me contenterai de réitérer les faits que j'ai déjà indiqués. A titre de député de l'arrière-ban, j'espère qu'on présentera des mesures dans un avenir assez rapproché. J'entends par là dans les deux ou trois prochains mois. J'assure le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, qui a si bien parlé cet après-midi, que si aucune mesure en ce sens ne paraît devoir être présentée dans un délai raisonnable, je me lèverai comme lui pour signaler la question au gouvernement avec beaucoup d'énergie, je vous prie de le croire.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, dans son discours tout à fait remarquable et exhaustif, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) a parfaitement exposé la position de l'opposition officielle quant aux problèmes des anciens combattants, de sorte qu'il n'est pas nécessaire que je revienne sur les points qu'il a abordés. Cependant je voudrais évoquer pendant quelques instants la manière dont le gouvernement traite ceux qui touchent l'indemnité des anciens combattants.

J'ai trois objections très graves à soulever en ce qui concerne le traitement réservé par ce gouvernement à ces anciens combattants très méritants. La première, c'est que le gouvernement n'a pas cru devoir augmenter le montant de cette indemnité depuis 1966, bien qu'au cours des quatre années en question le coût de la vie ait augmenté de près de 20 p. 100. Tous les ans, l'opposition a exhorté à plusieurs reprises le gouvernement à aligner le montant de l'indemnité des anciens combattants sur la hausse du coût de la vie. En se refusant à augmenter cette indemnité au cours des quatre dernières années, le gouvernement a simplement signifié à ces anciens combattants: «Vous n'avez qu'à vous serrer la ceinture. Renoncez de plus en plus à ce qu'il vous faut pour assurer votre subsistance et celle de votre famille!»

A mon avis, c'est exactement l'attitude contraire qu'on devrait adopter à l'égard des anciens combattants des première et deuxième guerres mondiales. En donnant autant, ils se sont littéralement épuisés pendant leur service militaire. Ils ont besoin de notre aide dans la vie civile. Voilà ma première raison de condamner énergiquement l'attitude du gouvernement actuel à l'égard des bénéficiaires des allocations aux anciens combattants.

Mon second point est que le gouvernement interdit à un célibataire de gagner plus de \$40 par mois et à un homme marié plus de \$70 en sus des allocations qu'ils touchent. Ces allocations représentent un strict minimum. On reconnaît généralement que personne ne peut même espérer assurer sa subsistance avec une telle pension. Ces allocations ne sont qu'une aide. L'homme qui veut améliorer son niveau de vie et celui de sa famille, qui tra-

vaille ferme pour gagner plus d'argent pour suppléer à ses allocations, mérite notre admiration. Comme les anciens combattants ne peuvent gagner plus de \$40 ou \$70 par mois, il leur est beaucoup plus difficile de jouir d'un niveau de vie raisonnable et de subvenir aux besoins de leurs familles comme ils le voudraient et comme ils y ont droit, compte tenu surtout des grands services qu'ils ont rendus à leur pays.

L'attitude du gouvernement à cet égard décourage l'initiative. Elle sape la volonté qu'aurait un homme de gagner le plus d'argent possible afin d'améliorer la situation financière de sa famille. Tous les députés, j'en suis certain, sont convaincus de l'injustice de cette restriction. Il faudrait l'abolir. Un homme qui reçoit des allocations d'ancien combattant devrait être autorisé à gagner tout ce qu'il peut en travaillant.

• (9.20 p.m.)

D'autre part, je m'oppose très énergiquement à la façon dont le gouvernement traite les membres des forces armées qui reçoivent non seulement l'allocation des anciens combattants, mais aussi la pension de vieillesse. Nous le savons tous, lorsque la pension de vieillesse est haussée, et elle l'est à l'occasion, même par notre gouvernement parcimonieux, c'est pour une excellente raison: le coût de la vie a monté et le gouvernement estime, à juste titre, que les pensionnés de la vieillesse ont besoin de bien davantage pour vivre. Mais si un militaire reçoit la pension de vieillesse ainsi que l'allocation des anciens combattants, toute hausse de la pension de vieillesse est déduite de ce qu'il touche comme allocation d'ancien combattant. Ainsi, bien que le coût de la vie ait monté et que les pensionnés obtiennent une hausse de pension, le militaire qui reçoit aussi l'allocation des anciens combattants n'obtient aucune compensation.

Je demande à ceux qui occupent ici ce soir les banquettes ministérielles s'ils estiment que c'est là un traitement équitable pour nos anciens combattants. S'ils gardent le silence, c'est qu'ils ont manifestement honte de ce que fait le gouvernement depuis quelques années. Ils comprennent que c'est une façon honteuse de traiter ceux qui ont si bien servi leur pays. Il est grand temps que le ministre et ses collègues corrigent leur déni de justice et permettent que les pensions et les allocations d'anciens combattants soient haussées indépendamment les unes des autres. Lorsque le Parlement sanctionne une hausse des unes ou des autres, l'augmentation complète devrait être consentie à ceux qui reçoivent aussi les allocations d'anciens combattants, car ils ont bien mérité de la patrie. A en juger par la façon dont le gouvernement traite les bénéficiaires des allocations d'anciens combattants, c'est-à-dire avec une avarice et une parcimonie tout à fait injustifiées, nous devons faire valoir notre cause avec beaucoup d'énergie si nous voulons réussir.

La parcimonie du gouvernement en ce cas fait étrangement contraste avec son comportement quand il s'agit d'acheter des avions dont il n'a pas besoin. On a signalé à la Chambre et au pays que, il y a quatre ans, le gouvernement a commandé pour 250 millions de dollars d'appareils CF-5, pour permettre à nos forces armées de jouer un certain rôle dans l'effort des Nations Unies pour le maintien de la paix. Il y a deux ans, en 1968, ce rôle de gardien de la paix a été supprimé. Mais au lieu d'annuler